

GUIDE pratique

VÉLO à assistance électrique



Un réseau opéré par





BIENVENUE

Vous venez de souscrire à un contrat de location de vélo à assistance électrique "VAE" et nous vous en remercions.

Afin de mieux vous guider dans **la prise en main** de votre vélo, Guingamp-Paimpol vélo met à votre disposition ce guide qui va vous permettre de connaître les indispensables pour **des parcours en toute sécurité**.

Grâce à la **location longue durée** des vélos Guingamp-Paimpol Mobilité, vous gardez votre VAE chez vous. Nous restons à votre disposition si vous avez des questions concernant votre contrat de location, l'entretien et la réparation de votre vélo.

La sécurité de mon vélo

Vérifiez votre vélo à chaque voyage :

Éléments **recommandés** lors de vos trajets :

- > Casque
- > Rétroviseur
- > Écarteur de danger
- > Avertisseur sonore
- > Freins avant et arrière

À vérifier visuellement :

- > Éclairage
- > Catadioptre

Attachez toujours votre vélo lorsque vous ne l'utilisez pas (à un point fixe et si possible avec la roue avant).

Vérifiez auprès de votre assurance que vous êtes couverts lors de l'utilisation de votre VAE. Vous pouvez aussi souscrire à une assurance complémentaire pour vous prémunir des risques de casse ou de vol.



Les points clés à retenir



Charge max. par vélo : Moins de 100 kg
(utilisateur et porte bagage compris)

Poids max. dans le panier : Moins de 2 kg

Poids max. sur le porte bagage : Moins de 27 kg



Port du casque recommandé
(obligatoire pour les -12ans)



Port du gilet obligatoire
hors agglomération



Le vélo doit être, de préférence, **stationné à l'intérieur, à l'abri des intempéries et du vol.**

MODE PIÉTON : permet de faire avancer le vélo sans pédaler. La limite de cette assistance est de **6km/h.**



Que faire en cas de problème ?

La révision de votre vélo s'effectue directement dans votre agence.

Votre vélo **sera échangé** si besoin d'intervention.

Ne rien modifier sur le vélo sous peine de retenues sur le dépôt de garantie.

La sécurité à vélo

Les panneaux de signalisation



**ACCÈS INTERDIT
AUX CYCLES**



**PISTE OU BANDE
CYCLABLE
OBLIGATOIRE**



**FIN DE PISTE OU
BANDE CYCLABLE
OBLIGATOIRE**



**CÉDEZ LE PASSAGE
CYCLISTE AU FEU**



VOIE VERTE



**DOUBLE SENS
CYCLABLE**



**VOIE AUTORISÉE
AUX VÉLOS**

En ville

- > Circulez sur le côté droit de la chaussée en gardant une **distance de 1 mètre** des autres usagers.
- > Utilisez et privilégiez les **pistes cyclables** lorsqu'elles sont présentes.
- > **Ne pas slalomer** entre les voitures lors de vos déplacements.
- > Dans les zones piétonnes, **le piéton est prioritaire**.
- > Pensez à **adapter votre allure** et n'hésitez pas à descendre de votre vélo si besoin.
- > **Aux feux**, placez-vous un peu **en avant** des véhicules pour vous faire voir
- > **Faites attention aux portières** qui s'ouvrent brusquement et **aux enfants** qui peuvent surgir entre deux véhicules.



Hors agglo

- > **Ne roulez pas trop près de l'accotement** afin d'éviter les ornières et gravillons.
- > Lorsque vous prenez un virage, **serrez au maximum à droite** car les voitures ne vous voient pas forcément.
- > **Prudence** lors du **passage d'un camion**, l'appel d'air peut vous déséquilibrer.

Écouteurs et téléphone à vélo = DANGER

Il est **interdit** de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio).

L'**usage du téléphone tenu en main est également interdit**.

En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une **amende forfaitaire de 135 €**.



À vélo, **ne restez pas dans les angles morts des bus et des poids lourds**, plus grands que ceux des voitures.



Dans tous les cas, n'oubliez pas :

La circulation **sur le trottoir est interdite** pour toutes personnes de plus de 8 ans. **Le code de la route s'applique** également aux cyclistes : respectez les **stops et cédez-le-passage**.

Les indispensables

Les cyclistes sont très vulnérables par l'absence de carrosserie et par leur manque de visibilité auprès des autres usagers de la route. **À vélo, disposer d'un bon équipement est donc primordial pour votre propre sécurité.**



Éclairage

- > En tant que cyclistes, vous devez être vu par les autres usagers de la route.
- > **Pensez à vérifier et activer le système d'éclairage avant et arrière** de votre VAE de manière à être vu de tous.



Le gilet rétro-réfléchissant est :

- > **OBLIGATOIRE** hors agglomération
- > **RECOMMANDÉ** en agglomération.

Le port du gilet **la nuit ou en cas de faible visibilité est obligatoire.**

Pour votre sécurité, merci de le porter lors de vos déplacements.

Attacher son vélo

- > Attacher son vélo à **un point fixe** lors d'un stationnement (arceau, grille...).
- > Attachez en priorité **le cadre du vélo**, et si possible aussi **la roue avant, avec votre antivol en U.**
- > Même pour les arrêts de courte durée, **pensez à utiliser ce cadenas en plus** de celui, fixe, qui bloque la roue arrière et protégeant la selle.



1ère utilisation

- > Pour allumer le vélo, appuyer 5 secondes sur le bouton marche (côté gauche du guidon)



- > Mettre en marche l'assistance à l'aide des boutons + et - vous pouvez régler le niveau d'assistance de 1 à 5



Chargement de la batterie



Vous pouvez **laisser ou enlever la batterie** (à l'aide de la clé) pour la charger



Le **temps de charge** ne doit pas excéder **5 heures**



Une fois la batterie en place **enlevez la clé**

Entretien de mon vélo



Conseils concernant l'entretien de votre vélo :

- > Vérification **visuelle** 1 fois par mois
- > Vérifiez la **pression des pneus** (4 bars avant et arrière)
- > **En cas d'anomalie** sur votre vélo, contactez le 02 56 74 99 94 ou velo@guingamp-paimpol.mobi
- > **Gardez votre vélo propre** pour un entretien facile

Conseils d'utilisation de l'assistance électrique :



Mettez votre batterie
**sur vitesse maximale pour
les montées uniquement**,
cela évitera une décharge
trop rapide.



Plus vous augmenterez
les vitesses, **plus la
batterie vous aidera** mais
se déchargera plus vite
également.

Comment verrouiller et déverrouiller son VAE ?

Les vélos sont équipés de **3 systèmes de verrouillage**,
il est obligatoire de les actionner une fois le vélo posé.



- 1 Le verrouillage de la roue arrière.**
Il est obligatoire de verrouiller l'arceau de la
roue arrière pour en retirer les clefs.
- 2 L'accrochage de l'antivol souple.** En plus
de l'arceau, il est impératif d'accrocher son
vélo avec l'antivol souple fourni à cet effet.
Il permettra au vélo d'être accroché à une
barre extérieure.
- 3 Le cadenas en U.**
Un verrouillage supplémentaire à installer sur
le cadre du vélo si jamais vous vous absentez
pour une longue durée.

Des abris vélos

sont installés à des endroits stratégiques sur le territoire, pour faciliter les déplacements au quotidien et la découverte du territoire.

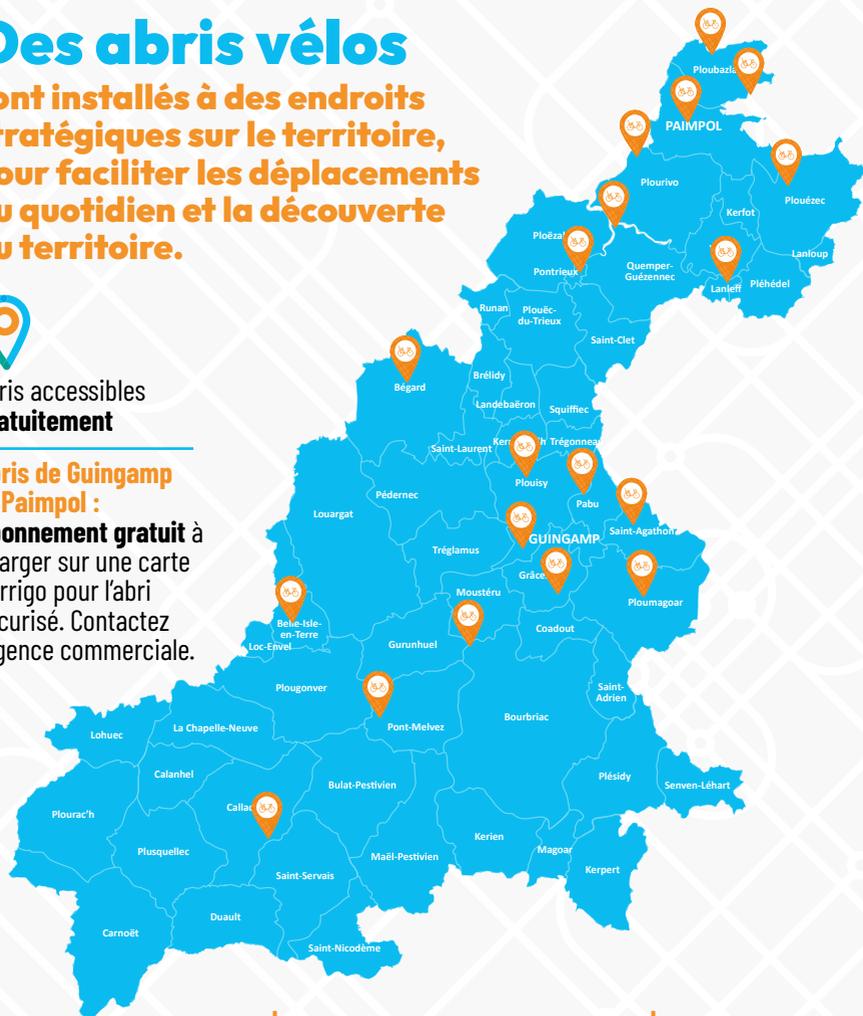


Abris accessibles gratuitement

Abris de Guingamp et Paimpol :

Abonnement gratuit à

charger sur une carte Korrigo pour l'abri sécurisé. Contactez l'agence commerciale.



BÉGARD
Armoripark (Ligne 6 - Breizhgo)

BELLE-ISLE-EN-TERRÉ
Rue Crec'h Ugen

BOURBRIAC
Gare de Moustéru

CALLAC
Gare de Callac

GRÂCES
Près de l'arrêt « Mairie de Grâce »
- Pl. André Bardoux
(Ligne 3 - Guingamp-Paimpol bus)

GUINGAMP
Gare de Guingamp (Abri collectif)

LANLEFF
Temple de Lanleff

PABU
Près de l'arrêt « Kergoz »
(Ligne 2 - Guingamp-Paimpol bus)

PAIMPOL
Gare de Paimpol, près de l'arrêt « Paimpol Gare »
(Ligne 24 - Guingamp-Paimpol bus)
Gare de Paimpol (Abri collectif)

PLOUBAZLANEC
Camping du Ouern | Camping Pors Don

PLOUÉZEC
Près de la mairie, à proximité de l'arrêt « La Poste »
(Ligne 1 - BreizhGo)
Parking de l'école publique maternelle Marcel Le Roy

PLOUISY
Près de l'arrêt « Parc des sports »
- 1 rue du stade
(Ligne 3 - Guingamp-Paimpol bus)

PLOURIVO
Gare de Plourivo, à Frynaudour
Gare de Lancerf

PLOUMAGOAR
Près de l'arrêt
« Complexe sportif R. Guillou »
(Ligne 1 - Guingamp-Paimpol bus)

PONT-MELVEZ
Gare de Pont-Melvez

PONTRIEUX
Gare de Ponthrieux

SAINT-AGATHON
Près de l'arrêt
« Mairie de Saint-Agathon »
(Ligne 1 - Guingamp-Paimpol bus)

Mon bien-être à vélo



C'est bon pour la **santé**

D'après l'ADEME, la pratique de 30 minutes de vélo ou de marche par jour revient à **réduire de 30% le risque de maladie.**



C'est **économique**

Pour un trajet de 10 km/jour, le coût des dépenses est de **100€/an à vélo** contre 1 000€/an en voiture.



C'est **écologique**

Se déplacer à vélo permettrait **d'économiser 650 kilogrammes de CO₂ par personne/an**, soit l'équivalent d'une télévision LCD allumée 162 jours non-stop.

Pour faire un point sur votre bilan carbone, rendez-vous sur <https://nosgestesclimat.fr/>

L'empreinte carbone d'un vélo à assistance électrique est moindre, **en moyenne 15g CO₂e/km** parcouru contre :

- > Voiture électrique légère : 95g CO₂/km parcouru
- > Berline électrique : 139g CO₂e/km
- > Voiture thermique : entre 212 et 223g CO₂e/km

Pour un trajet de 5 kilomètres, par exemple entre le travail et le domicile, **soit 10 kilomètres aller-retour par jour.**

Sur 220 jours travaillés dans l'année, les **émissions** liées à ce déplacement s'élèvent à :

- > **33 kgCO₂e** en vélo à assistance électrique
- > **73 kgCO₂** en voiture thermique

Avantages de la pratique de la marche et du vélo

Source OMS/WHO

Environnement

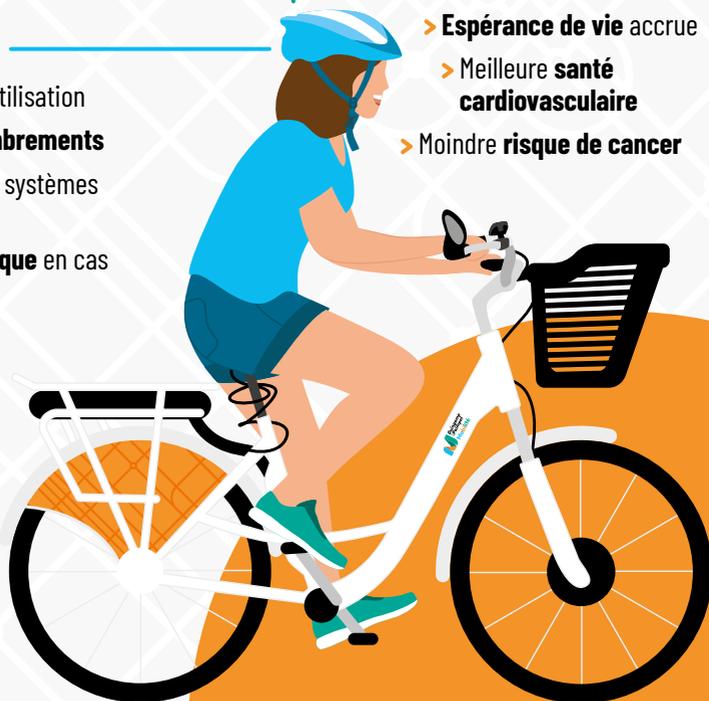
- > Réduit les émissions de **carbone**
- > Réduit la **pollution de l'air**
- > Réduit le **bruit**
- > Limite l'appauvrissement des **écosystèmes** et de la **biodiversité**
- > Réduit la **pollution de l'eau et du sol**

Mobilité

- > **Faible coût** d'utilisation
- > **Moins d'encombrements**
- > **Résilience** des systèmes de transport
- > Rapide et **pratique** en cas de trajet court
- > Accessibilité et **qualité de la vie urbaine**
- > Économies sur **l'infrastructure**

Santé

- > Meilleure **qualité de vie**
- > **Poids** corporel sain et **moindre risque** de diabète
- > Bonne pour la **santé mentale**
 - > Condition **physique** et force
 - > **Espérance de vie** accrue
 - > Meilleure **santé cardiovasculaire**
 - > Moindre **risque de cancer**



Infos pratiques

FAQ

Y a-t-il une **assurance** dans le contrat de location ?

Une assurance est proposée en option. Il est important de vous rapprocher de votre assureur afin de savoir si vous êtes couvert en cas d'accident, de vol dans le cas d'une location de VAE. Seule la personne titulaire du contrat peut circuler avec le VAE. Location à partir de 18 ans révolus.

J'ai **endommagé** le vélo, que dois-je faire ?

Prendre contact directement avec votre agence. Les dégradations constatées sur le vélo, hors usure normale, sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par Guingamp-Paimpol vélo et facturées au client.

Sur quel **périmètre** puis-je circuler avec mon VAE ?

Le règlement vous autorise à circuler avec le VAE en Bretagne uniquement.

Le port du **casque** est-il obligatoire ?

La tête est l'élément du corps le plus souvent touché lors d'une chute ou d'un accident. Le port du casque est utile et recommandé pour les adultes et obligatoire pour les enfants de -12 ans.



Je peux **attacher** mon vélo où je veux ?

Il est interdit d'accrocher son vélo au mobilier urbain en dehors des équipements spécifiques, au risque d'être verbalisé. Vous devez privilégier les parcs de stationnement munis d'arceaux métalliques. Toujours attacher son vélo à l'aide de l'antivol mis à votre disposition. Retrouvez la carte des abris vélos page 9 pour sécuriser votre vélo.

Le transport de **passager** est-il autorisé, peu importe son âge ?

Le passager doit avoir moins de 14 ans et ne doit pas dépasser 27kg. Le transport d'un passager n'est autorisé que sur un siège spécialement aménagé. L'emploi d'un siège spécifique est obligatoire pour les enfants de moins de 5 ans. Il est interdit de transporter un passager assis en amazone, sur la potence du guidon. Enfin, il est interdit de porter un bébé dans un dispositif placé sur le dos ou le ventre.

Comment s'effectue la **révision** du vélo ?

Une révision du VAE est faite tous les 6 mois, uniquement dans notre atelier par notre technicien. Les rendez-vous à domicile pour des révisions ou dépannages sont exclus.

Mon **contrat**

Respectez les dates de votre contrat. Tout retour, définitif ou pour une révision, devra se faire avec un vélo propre et nettoyé.



Conseils

pour acheter votre vélo à assistance

01

Comprendre l'autonomie nécessaire

- > **L'autonomie d'un VAE** dépend de multiples facteurs tels que : le poids du cycliste, le type de terrain, et l'usage des différentes assistances disponibles.
- > **Un modèle avec une bonne autonomie** vous permettra de parcourir environ 50 à 100 km selon les conditions d'utilisation.
- > Il est donc essentiel de considérer **l'autonomie maximale** annoncée par le fabricant et de la comparer à vos besoins réels.
- > **Pour un usage quotidien intensif ou de longues balades**, préférez des modèles avec une batterie de grande capacité.



02

Faites attention à la puissance du moteur

La loi stipule que la puissance nominale d'un moteur de VAE ne peut excéder 250 watts en Europe.

- > Cette puissance est suffisante pour la plupart des utilisations urbaines et périurbaines.
- > Ne vous laissez pas abuser par des termes techniques sans comprendre leur utilité réelle.
- > Un moteur plus puissant a une incidence sur la classification du véhicule qui n'est plus considéré comme un vélo.

03

Les options de recharge de la batterie

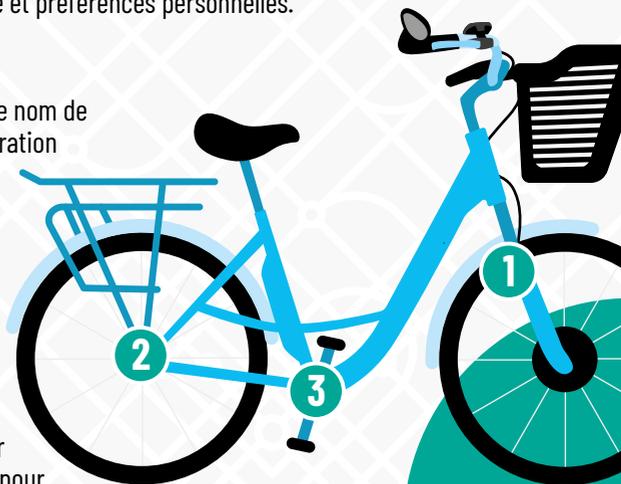
- > **Certains modèles offrent des systèmes de recharge rapide** qui peuvent être très pratiques si vous utilisez votre vélo fréquemment ou ne disposez pas d'un lieu adéquat pour le charger pendant de longues périodes.
- > Prenez également en compte **la durée de vie de la batterie et sa facilité de remplacement.**

04 Quelle motorisation pour votre vélo électrique ?

Choisir le bon moteur pour un vélo électrique peut parfois s'avérer complexe en raison des différentes options disponibles. Un facteur crucial à considérer est la position du moteur sur le vélo. Chaque type de moteur présente des avantages spécifiques adaptés à différents styles de conduite et préférences personnelles.

3 emplacements possibles :

- 1 Sur la roue avant :** connu sous le nom de moteur roue avant, cette configuration permet une traction directe et peut faciliter la maniabilité.
- 2 Sur la roue arrière :** appelé moteur roue arrière, il offre une meilleure adhérence au sol et améliore la propulsion, idéal pour les montées.
- 3 Au niveau du pédalier :** situé au centre du vélo, le moteur pédalier aide à équilibrer le poids du vélo pour une expérience de conduite plus stable et plus naturelle.



05 Choix de composants et accessoires

- > Les détails techniques tels que le type de freins, le système de transmission, ou encore le confort de la selle jouent un rôle significatif dans l'expérience globale.
- > Optez pour des composantes fiables et faciles à entretenir.
- > Des freins à disque par exemple, offrent une meilleure performance sous la pluie comparé aux freins traditionnels, ce qui peut constituer un atout majeur dans certaines régions.

06 Sécurité et fiabilité

Assurez-vous que tous les composants sont conformes aux normes de sécurité en vigueur et que le VAE possède des dispositifs de visibilité efficaces comme des phares LED et des réflecteurs pour les sorties nocturnes ou par faible luminosité.

En cas de doute ou pour d'autres questions,
nos équipes restent mobilisées pour vous
répondre dans les meilleurs délais.

POUR NOUS CONTACTER



Agence Guingamp-Paimpol Mobilité
22, rue Saint-Yves - 22200 GUINGAMP



velo@guingamp-paimpol.mobi



Pour trouver des itinéraires
sécurisés et adaptés,
téléchargez l'application
Geovelo

ITINÉRAIRES

Pour découvrir des itinéraires proches de chez vous

www.cirkwi.com

ou alors un peu plus loin ...

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/sports-et-loisirs/randonnees/